

Réunion du Conseil municipal du 03 février 2016

Extrait du registre des délibérations

Le 03 février 2016, à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Hargnies, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pierre VAN WYNENDAELE, Maire.

Présents : Pierre VAN WYNENDAELE, Steeve AMANT, Michel BERIOT, Marie-Paule LEMIRE, Denis BAUDRY, Xavier LEROY, Johnny DUFAU, Jean-Michel DECHAMPS, Sandrine DELEBOIS, Benjamin MARTINI, Agnès SAINTPAUL, Claire SOUPEZ, Frédéric BOURGUIGNON

Procurations :

Absents : Jérôme CHARPENTIER, David DEVOUGE

Secrétaire de séance : Agnès SAINTPAUL

Madame DUBOIS, directrice de l'école d'Hargnies, souhaite informer le conseil municipal du compte-rendu du dernier conseil d'école.

Monsieur le Maire autorise Madame DUBOIS à prendre la parole.

Madame Agnès SAINTPAUL demande d'expliquer la composition du conseil d'école. Il est donc composé du Maire, de l'adjoint à l'école, de M. Steeve AMANT, des enseignants, de M. Leroy, des animateurs et de la directrice de l'école.

Les enseignants et l'association des parents d'élèves interrogent Monsieur le Maire sur la fin du contrat au 04/02/2016 d'un animateur qui n'apparaît pas à l'ordre du jour du conseil municipal, le sujet ayant été évoqué lors du conseil d'école.

Madame Agnès SAINTPAUL demande si la question porte sur un problème de personne ou d'organisation de travail ?

Madame DUBOIS : « les deux, nous perdons un élément essentiel et diplômé pour l'école et cela va créer un problème d'organisation des plannings. Nous avons besoin de 133 heures 20 minutes. Avec l'annualisation proposée, il manque 10 heures (123 heures avec la proposition du planning). D'autre part, le manquement pour absences diverses n'a pas été pris en compte. Il faudra donc trouver un système de remplacement, cela me paraît difficile. L'annualisation du temps de travail est une bonne idée mais le planning proposé n'est pas en adéquation avec les besoins de l'école, il manque des heures ».

Il faut aussi tenir compte que, selon le code du travail, le personnel en contrat aidé ne peut effectuer plus de 28 heures par semaine.

Également, Mme DUBOIS souligne l'importance d'anticiper la fin de contrat d'apprentissage à l'école qui se termine en septembre 2016 et de trouver en amont une solution pour son remplacement.

Madame DELEBOIS, adjointe à l'école, intervient pour préciser qu'un travail de recrutement pour le remplacement de l'animateur en fin de contrat était prévu avec succès en Sambre. Cependant, même si le conseil municipal décide de renouveler le contrat aidé de cet animateur, la mairie ne peut procéder à un remplacement pour congés par un autre contrat aidé. La solution serait de recruter un CDD, le temps du congé. Concernant l'annualisation des heures pour les contrats aidés, les ressources humaines de la CCPM nous précisent que c'est un travail compliqué à réaliser en amont et sur une période d'un an (réflexion, concertation, conformité avec le code du travail...).

Monsieur Steeve AMANT propose au conseil municipal, l'embauche définitive de l'animateur, dans un premier temps à temps partiel et ensuite à temps complet. C'est une proposition à réfléchir.

Monsieur le Maire prend la parole et ouvre la séance du conseil municipal à 19h33.

1. Délibération n° 1 à huis clos: annualisation des agents en contrat

Suite à l'intervention du public, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- Reporter l'annualisation des agents en contrat à l'école
- D'organiser une réunion avec les enseignants et la directrice de l'école d'Hargnies, le conseil, le personnel de l'école et les représentants du conseil d'école pour mettre en place la modulation des agents en contrats affectés à l'école
- D'effectuer le renouvellement du contrat de l'animateur concerné en CUI/CAE
- De procéder au recrutement pour le remplacement du congé de l'animateur par un CDD à 20h semaines du 7 mars 2016 au 4 juillet 2016

2. Délibération n° 2 : SIDEN SIAN, remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts

Après lecture du courrier du Siden Sian, monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter :

Pour : 0

Contre : 13

Abstentions : 0

3. Délibération n°3 : groupe de compétences « aménagement de l'espace »/modification statutaire

Après lecture du modèle de délibération de la CCPM, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter la délibération suivante par manque d'information.

4. Délibération n° 4 : avenant au contrat de location de la salle des fêtes pour les associations

Après lecture du modèle d'avenant au contrat de location de la salle des fêtes pour les associations, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant au contrat de la salle des fêtes pour les associations.

Madame DELEBOIS intervient et informe Monsieur le Maire de sa démission du conseil municipal entant qu'adjoint à l'école et conseillère municipale.

La séance est levée à 20h30.

Intervention du public :

Il est important de connaître rapidement la personne qui prendra les fonctions d'adjoint à l'école suite à la démission de l'adjointe.